

Communication

Avril 2019

Dossier de presse

RN59- Réhabilitation entre Sainte Marguerite et Remomeix du 11 avril au 14 juin 2019



Direction interdépartementale des routes Est
10 et 16 promenade des Canaux - BP 82120 - 54021 NANCY cedex

www.dir-est.fr

SOMMAIRE

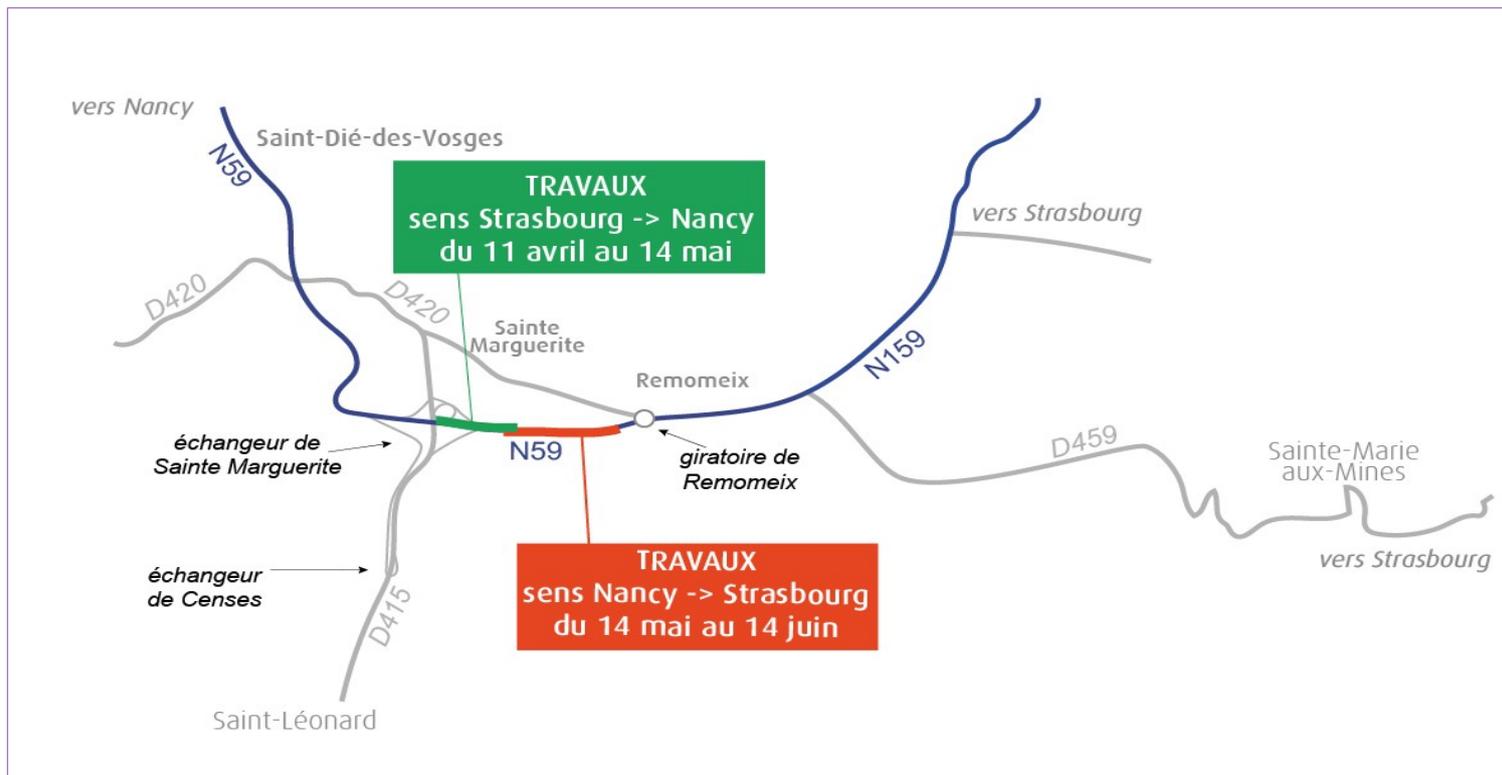
I - Des travaux indispensables

II - Phasage des travaux

III - Itinéraires de déviations

IV - Annexe : présentation de la DIR Est

Du 11 avril au 14 juin 2019, la DIR Est procédera à des travaux de réhabilitation de chaussée de la RN59 entre Sainte-Marguerite et Remomeix dans les deux sens de circulation et ont la particularité de concerner des sections d'enrobés comportant des traces de matériaux amiantés. Ce chantier intervient dans la continuité de ceux engagés sur la RN59 en 2015 et 2018.



I – Des travaux indispensables

En raison du trafic (18 000 véhicules/jour dont 13% de PL), du climat et du phénomène de gél/dégel la chaussée se détériore avec le temps et connaît de nombreuses dégradations qui concernent les différents niveaux de la chaussée : faïençage, ornièrage, affaissement, fissurations longitudinales et transversales dus au décollement des couches et délitement des matériaux.





II - Le phasage des travaux

Sur le secteur concerné, les deux sens de circulation seront réhabilités.
Durant les travaux, la circulation se fera à double sens sur une seule chaussée.

Phase 1 : travaux à hauteur de Sainte-Marguerite du jeudi 11 avril au mardi 14 mai

Les travaux nécessiteront le basculement de circulation du sens Strasbourg=>Nancy sur le sens Nancy=>Strasbourg.

Phase 2 : travaux à hauteur de Remomeix du mardi 14 mai au vendredi 14 juin

Les travaux nécessiteront le basculement de circulation du sens Nancy=>Strasbourg sur le sens Strasbourg=>Nancy.

Ces travaux ont la particularité d'intégrer une opération de désamiantage avant réhabilitation des chaussées.

—▶ **L'amiante dans les routes : une pratique abandonnée depuis 1997**

L'amiante a été utilisé comme matériaux composant les routes. On ajoutait parfois des fibres d'amiante au bitume pour renforcer les caractéristiques des couches de chaussées. Depuis 1997, l'utilisation des fibres d'amiante est interdite pour des raisons de santé publique. Mais la présence d'amiante peut aussi résulter de la nature géologique des gravillons présents dans les couches de chaussées.

—▶ **Une phase de désamiantage avant les travaux de réparation de chaussées**

Chaque chantier routier contenant des sections amiantées fait l'objet d'une phase de désamiantage avant des travaux de réparation de chaussée. Cette intervention sécurisée est menée par des entreprises spécialisées. Elle nécessite toutefois un temps d'intervention plus long que celui des techniques classiques, notamment pour les phases de rabotage des enrobés en place.

III – Itinéraires de déviations

Phase 1

Travaux à hauteur de Sainte Marguerite du jeudi 11 avril au mardi 14 mai

- **Bretelle d'accès à la RN59 en direction de Nancy :**

Les usagers en provenance de Sainte-Marguerite souhaitant emprunter la RN59 en direction de Nancy depuis la RD58C seront déviés via le giratoire de Remomeix pour reprendre la RN59 en direction de Nancy ou via la RD 415 en direction de l'échangeur de Strasbourg où ils feront demi-tour en direction de Nancy.

- Les usagers en provenance de Strasbourg souhaitant rejoindre Sainte-Marguerite continueront sur la RN59 en direction de Nancy jusqu'à l'échangeur de Saint-Dié-Centre où ils feront demi-tour en direction de Strasbourg.

Phase 2

Travaux à hauteur de Sainte Marguerite et Remomeix du mardi 14 mai au vendredi 14 juin

- **Bretelle d'accès à la RN59 en direction de Nancy :**

Les usagers en provenance de Sainte-Marguerite souhaitant emprunter la RN59 en direction de Nancy depuis la RD58C seront déviés via le giratoire de Remomeix pour reprendre la RN59 en direction de Nancy ou via la RD 415 en direction de l'échangeur de Strasbourg où ils feront demi-tour en direction de Nancy.

- Les usagers en provenance de Colmar par la RD 415 souhaitant emprunter la RN59 en direction de Strasbourg seront déviés par la RN59 en direction de Nancy jusqu'à l'échangeur de Saint-Dié-Centre où ils feront demi-tour en direction de Strasbourg.

Le planning des travaux est susceptible d'être modifié en fonction des aléas techniques et météorologiques. Nous invitons à consulter le site internet de la DIR Est www.dir-est.fr.

La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension, pour la gêne occasionnée et leur recommande la plus grande prudence, afin d'assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.

IV – Annexe – Présentation de la DIR Est

La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est (créée par décret du 16 mars 2006) est un service du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Son réseau de 1 650 km traverse 12 départements du quart Nord-Est de la France.

Il est composé des routes nationales et des autoroutes non concédées (gratuites) de ce secteur.

Plus de 1 000 agents travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain, SIR Alsace Franche-Comté

